

Avis adopté

Séance plénière du 27 novembre 2024

Droits sociaux : accès et effectivité

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Connaître et cibler les droits auxquels on peut avoir accès. Remplir des formulaires en ligne. Mettre à jour son dossier. Respecter les délais impartis. Souvenez-vous de ces débuts de vie de jeune adulte et de la découverte de toutes les joies administratives. Imaginez maintenant quelqu'un dont l'accès à ces droits sociaux est une question de survie pour se nourrir ou accéder à un logement mais qui fait face à un système tellement compliqué qu'il ne demande pas la moitié de ce à quoi il pourrait prétendre pour améliorer ses conditions de vie, quand on y a accès.

La question de l'accès et de l'effectivité des droits sociaux est une question fondamentale pour notre groupe et plus particulièrement pour les jeunes. Elle détermine les conditions dans lesquelles une société pense de façon équitable la capacité de chacun à accéder à des conditions de vie suffisamment sécurisantes pour être en mesure de s'épanouir individuellement et au sein de différents collectifs de vie.

Lorsque l'on pense que le taux de non-recours chez les jeunes de 25-29 ans atteint les 44% alors qu'encore 16% des 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté, il paraît indispensable d'apporter une attention plus particulière à la jeunesse, d'autant plus quand une partie entière et importante de cette catégorie est exclu d'un droit fondamental comme le RSA. Non seulement parce que cette période de transition vers l'autonomie peut les rendre particulièrement vulnérables économiquement et sujets au non-recours, en particulier les étudiants et les jeunes ni emploi ni en formation, mais aussi parce que le recours aux droits sociaux est une habitude qui doit s'ancre très tôt pour être à même d'être effective tout au long de la vie. Nous ne parlons ici pas seulement d'habitudes à remplir des formulaires administratifs mais bien de connaissance de ses droits dont celui de vivre dans des conditions décentes.

Un dissensus a été déposé dans cet avis. Pour nous, il est avant tout nécessaire de penser la manière dont les gens peuvent avoir accès à leurs droits effectifs avant de savoir comment leurs comportements doivent infléchir la possibilité d'accéder à ces droits. L'Etat doit d'abord respecter les devoirs d'humanité qu'il a envers les personnes avant d'imposer des contreparties à des droits qui ne sont pas des cadeaux aux plus méritants mais des réponses à des besoins. Les conditionner à des exigences comportementales est un délitement à la base de la protection sociale et de la solidarité nationale.

L'Etat et les territoires doivent prendre leur responsabilité dans l'attribution de ces droits et se donner les moyens de la sensibilisation et de l'accompagnement nécessaire. La lutte contre le non-recours ne doit pas passer derrière les tentatives d'économies budgétaires.

Nous sommes fiers de pouvoir voter un texte à la hauteur de ses ambitions et félicitons les rapporteurs pour tout le travail mené pour porter le sujet.